

Fiche de tâches du kinésithérapeute coordonnateur

(à définir en fonction des besoins de l'établissement)

Veiller à l'évaluation de l'autonomie et de la dépendance	- Communiquer auprès des professionnels de santé sur l'intérêt de l'évaluation (PATHOS) - Vérifier dans le logiciel métier que les évaluations soient bien réalisées
Planifier, organiser et coordonner les interventions des libéraux.	- Vérifier la traçabilité régulière des évaluations et des soins dans le logiciel métier. - Participer au lien entre professionnels salariés et libéraux, faire participer les intervenants libéraux aux réunions pluridisciplinaires - Mettre en place un planning facilitant la continuité des soins avec l'accord des intervenants salariés et libéraux. - Faciliter la mise en place des préconisations de l'ensemble des rééducateurs dans le plan de soins - Faciliter l'organisation des soins de rééducation et de réadaptation (tableau des congés, contacts remplaçants, disponibilités, difficultés, demandes, besoins, astreintes)
Faciliter l'intégration et la complémentarité des acteurs de la rééducation et de la réadaptation (transmissions, réunions, planning...).	- Faciliter l'usage du logiciel métier (ordinateur mis à disposition) - Présenter l'établissement, informer les nouveaux professionnels - Proposer au résident l'intervention de rééducateurs libéraux dont il aurait besoin et dont il ne bénéficie pas encore et lui proposer de les mettre en relation. - Etre référent en Activité Physique Adaptée
Participer à l'intégration de l'EHPAD dans les réseaux de gérontologie	- Faciliter la communication et les liens entre EHPAD et ville, CCAS, SSR, Hôpital, MAIA, plateforme de répit... - S'assurer de la continuité des soins de rééducation et de réadaptation lors d'une hospitalisation en lien avec les professionnels libéraux (évaluations et suivi des soins requis)
Participer à la formation continue des professionnels de l'EHPAD	- Sensibiliser à la prévention des TMS en s'inspirant du PRAP2S et ALM - Sensibiliser à la prévention de la DIE (chute, incontinence et syndrome d'immobilisation) - Participer à la formation en rééducation et réadaptation en gériatrie - Favoriser les actions de maintien de l'autonomie
Veiller à la qualité des soins de rééducation et de réadaptation avec des indicateurs spécifiques sur les soins requis et les soins appliqués.	- S'assurer que les besoins des patients en rééducation et en réadaptation soient prescrits et assurés - Recenser pour chaque patient les thérapeutes intervenants, les soins effectués et la qualité de leurs traçabilités

	- Echanger avec les libéraux sur les objectifs et les moyens de rééducation - Evaluer l'intérêt, la mise en place et l'utilisation de nouvelles technologies en rééducation et réadaptation - Vérifier la régularité, la pertinence et la traçabilité des bilans et diagnostics professionnels réguliers (objectifs de rééducation et de réadaptation (kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie...)) - Participer à l'intégration du patient dans des activités physiques adaptées à ses capacités - Etre le référent APA de l'EHPAD
Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'établissement.	- Participation à la commission gériatrique de l'établissement - Participer à la mise en place du projet d'établissement - Faciliter l'investissement des professionnels dans le projet d'établissement et réduire le turn-over - Réduire le nombre d'AT et de MP en participant à la formation sur les TMS - Evaluer l'intérêt de la mise en place puis de l'utilisation d'équipements innovants.
Participer avec le directeur et le médecin coordonnateur à l'élaboration du budget rééducatif et réadaptatif dans les établissements à dotation globale.	- Rédiger une synthèse d'activité de rééducation et de réadaptation - Participer à l'évaluation des besoins annuels de rééducations et de réadaptation
Communiquer avec les différents intervenants (externes, internes, familles) et les structures partenaires	- Présenter la rééducation et la réadaptation dans le livret d'accueil - Diffuser les bonnes pratiques au sein de l'établissement (affiches, tutoriels sur plateformes de communication avec les familles...) - Valoriser les équipes de soins

PRAP2S et ALM : Prévention des Risques liés à l'activité Physique et Accompagnement à La Mobilité (Programmes de formation INRS agréés par les CARSAT).

DIE : Dépendance Iatrogène Evitable

TMS : Troubles Musculo-Squelettiques